



LISTE des délibérations du Conseil Municipal
Séance du mercredi 03 avril 2024

Affiché conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le 03 avril 2024, les membres du Conseil municipal de la Commune de Samoïs-sur-Seine, se sont réunis à 20h00 en salle des mariages, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, le 28 mars 2024, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :

M. CHARIAU Michel, maire

M. DILLON Sébastien, Mme BEURTHEY Rolande, M. ABADIA Charly, Mme DENIOT Muriel, M MORFAUX Patrick, adjoints

M. MONTEL Denis, Mme BILLARD Joëlle, Mme MICHAÏ Anne-Sophie, Mme DUBOIS Danièle, M. FERONE Georges, Mme DAOULATIAN Nathalie (à compter du 20h20), Mme EHRHARDT Caroline

Absents ayant donné pouvoir : Mme DELACOURCELLE Astrid (pouvoir à M. MONTEL Denis), M. JÉRÔME Sylvain (pouvoir à Mme DENIOT Muriel), M. DUMARCHÉ Éric (pouvoir à Mme EHRHARDT Caroline), Mme BOURGUIGNON Marie-Françoise (pouvoir à Mme DUBOIS Danièle)

Absentes : Mme DAOULATIAN Nathalie de 20h00 à 20h20, Mme BICHON-LHERMITTE Françoise, Mme MAHIAS Anne

Secrétaire de séance : Mme EHRHARDT Caroline

Adoption à l'unanimité du Procès-Verbal du 05 février 2024.

2024-04-01 Motion sur les dysfonctionnements dans le déploiement de la fibre optique

Adoptée à l'unanimité

2024-04-02 Budget de la commune : Approbation du Compte Financier Unique 2023

Adoptée à l'unanimité

2024-04-03 Budget de la commune : Affectation du résultat 2023

Adoptée à l'unanimité

2024-04-04 Budget de la commune : Vote du taux des taxes communales 2024

Adoptée à l'unanimité

2024-04-05 Budget de la commune : subvention de fonctionnement 2024 à la Caisse des Ecoles de Samois-sur-Seine

Adoptée à l'unanimité

2024-04-06 Budget de la commune : subvention de fonctionnement 2024 au Centre Communal d'Action Sociale de Samois-sur-Seine

Adoptée à l'unanimité

2024-04-07 Budget de la commune : Vote du budget primitif 2024

Adoptée à l'unanimité

Budget de la commune : Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association « Les Amis de Samois » au titre de l'année 2024

- Le quorum n'étant pas atteint la délibération sera présentée au prochain Conseil Municipal